



Règlement général de la Course hors stade « La Senlis'Oise » Samedi 03 avril et Dimanche 04 avril 2021

1 - PARTICIPATION

La course « la Senlis'Oise » est organisée par le club SENLIS ATHLE.

Le règlement des courses est celui de la FFA.

Elle est ouverte aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés.

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

REGLEMENTATION DES MANIFESTATIONS DE RUNNING

Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 26 juin 2020

Applicable au 1er novembre 2020

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - ✓ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

2 - INSCRIPTIONS

2.1 Par internet

Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site ADEORUN.

Les frais d'inscriptions sont à la charge du coureur.

La date limite d'inscription est le **mercredi 31 mars 2021** à minuit sur le site.

2.2 Par courrier

Les inscriptions par courrier devront parvenir avant le **Vendredi 26 Mars 2021** à l'adresse suivante :
SENLIS ATHLE, Maison des Loisirs, 21 rue Yves Carlier, 60300 SENLIS.

Elles devront comprendre :

- le bulletin d'inscription entièrement rempli
- la photocopie obligatoire recto-verso de la licence ou pour les non licenciés une photocopie du certificat médical avec les mentions indiquées au paragraphe 1. La photocopie ne sera pas restituée.
- le montant de l'inscription (voir ci-dessous), chèque à l'ordre de SENLIS ATHLE.

2.3 Le week-end de la course

- **Le Samedi 03/04/2020 après-midi**

RETRAIT DES DOSSARDS DE 14H00 à 18H00

INSCRIPTIONS DE 14H00 à 18H00 sous réserve de places disponibles

Dans le gymnase du complexe Yves Carlier

- **Le dimanche : les inscriptions seront IMPOSSIBLES :**

- Voir ci-dessous le montant de l'inscription
- Chèque à l'ordre de SENLIS ATHLE. Paiement par chèque privilégié.

RETRAIT DES DOSSARDS JUSQUE 15 MINUTES AVANT LE DEPART DES COURSES

2.4 Tarification

Course / Tarif	Pré inscription (jusqu'au 31/03/2021 sur ADEORUN))	Inscription sur place (Samedi 03/04/2021) Si places disponibles
Courses enfants	3 €	5 €
5 Km	8 €	10 €
10 Km	12 €	15 €

2.5 Catégories pour les courses

Pour toutes les courses, les catégories sont celles de la FFA.

Année de naissance	Catégories d'âge	800m	1km	2024 m	5km	10km
1986 et avant	Master	NON	NON	NON	OUI	OUI
1987-1998	Sénior	NON	NON	NON	OUI	OUI
1999-2000-2001	Espoir	NON	NON	NON	OUI	OUI
2002-2003	Junior	NON	NON	NON	OUI	OUI
2004-2005	Cadet	NON	NON	NON	OUI	OUI
2006-2007	Minime	NON	NON	OUI	NON	NON
2008-2009	Benjamin	NON	NON	OUI	NON	NON
2010-2011	poussin	NON	OUI	NON	NON	NON
2012-2013	Eveil athlétique	OUI	NON	NON	NON	NON

Remarques

- En ce qui concerne la tarification handisport et plus particulièrement pour les binômes ou les équipages, seul le compétiteur devra régler son engagement. Par contre il sera demandé un certificat médical à chaque participant qu'il soit compétiteur ou accompagnateur.

- Les pièces obligatoires devront être fournies au plus tard, le jour de la course, pour permettre le retrait du dossard.

- Une inscription non validée par manque d'une pièce obligatoire ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

3- LA COURSE

3-1 Dossards

Aucun dossard n'est envoyé par la Poste.

Le retrait des dossards se fera, sur présentation d'une pièce d'identité, la veille (de 14h00 à 18h00) et le jour de la course à partir de 7h30 au gymnase Yves Carlier, situé dans le complexe sportif rue Yves Carlier à Senlis. Il devra être fixé par des épingles (trois au minimum).

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et placé devant.

3-2 Puces de chronométrage

Une puce électronique est fournie à chaque participant des courses du dimanche 05 avril.

A l'arrivée, vous devez restituer cette puce aux organisateurs.

Si vous perdez cette puce, la somme de 15€ vous sera réclamée.

3-3 Vestiaires

Seront disponibles dans le gymnase :

- Sanitaires, douches et vestiaires non gardés
- Consigne gratuite des effets personnels

SOUS RESERVES

A vérifier, la veille de la course selon les consignes sanitaires du moment

3-4 Garderie

Avec l'aide de la société BABYCHOU, une garderie d'enfant vous est proposée.

Un tarif unique de 2€ par enfant vous sera demandé.

Nombre de places limitées et réservation à l'inscription (remboursement intégral en cas d'annulation)

3-5 Parcours

Le règlement FFA des courses hors stade s'applique à cette manifestation.

Aucune assistance n'est permise durant la course (chien, vélo ou coureur sans dossard).

Les parcours sont présentés sur le site de la course. Les distances ne sont pas officielles et sont donnés à titre indicatif.

Départ des courses devant le complexe sportif Yves Carlier, à Senlis. Arrivée des courses sur le stade vélodrome, à Senlis.

Fléchage des boucles par Rubalise®, panneaux et signaleurs.

3-6 Programme

Le programme présenté est celui d'une organisation sans contraintes sanitaires.

Le programme pourra être modifié jusqu'au dernier moment.

- **Samedi 03 avril**

14H30 : course découverte de 800 m réservée aux Eveils Athlétiques **(2012/2013)**

14H50 : course de 1000 m **(sans classement)** réservée aux poussins (2010/2011)

A partir de 15H00 : ateliers (tir à l'arc, basket, hand, ...) goûters et remise de récompenses

Il y aura deux courses par catégories. Chaque course comportera au maximum 15 participants.

A la fin des courses, les groupes passeront sur les différents ateliers (si les conditions sanitaires le permettent). Les remises de goûters et de récompenses se feront par groupe.

16H00 : course de 2024 m (préparation des JO 2024) réservée aux benjamins (2008/2009)

16H20 : course de 2024 m (préparation des JO 2024) réservée aux minimes (2006/2007)

Ateliers libres pour les benjamins/minimes

16H30 : Podiums et goûters Benjamins

17H00 : Podiums et goûters Minimes

Il y aura deux courses par catégories. Chaque course comportera au maximum 15 participants

- **Dimanche 04 avril**

10KM : départ à 9H30

5KM : départ à 11H00

OPTION 1 : départ groupé

OPTION 2 : départ par vagues (par exemple : 50 personnes toutes les 10 minutes)

OPTION 3 : course contre la montre (départ par 5 toutes les deux minutes)

OPTION 4 : contre la montre en individuel (départ dans l'ordre des dossards toutes les 20 secondes)

Pour que l'ensemble des options soient facilement mise en place, le nombre de participants sera bloqué à : **225 POUR LE 10KM et 150 pour le 5KM**

3-7 Ravitaillement

Si les consignes sanitaires l'exigent, les courses se feront en autonomie totale.

Si c'est possible, un poste de ravitaillement se situera au niveau du pont en direction de Aumont en Halatte (soit au point 2.5KM et 7KM)

Pas de ravitaillement sur le parcours du 5KM.

A l'arrivée, le ravitaillement se fera sous la forme d'une distribution individuelle (pas de libre-service)

3-8 Jury officiel

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.

Il est assisté de starters, de chronométreurs et de commissaires de course.

Des contrôles seront effectués afin d'assurer la parfaite régularité des épreuves.

4 - DROIT A L'IMAGE

Les athlètes participant aux différentes courses de « La Senlis'Oise » autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de la manifestation sur tout support (papier ou numérique).

Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos « nom, prénom, adresse et n° de dossard ».

5 - ASSURANCES

Nous recommandons aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « Individuel Accidents ».

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Le club **SENLIS ATHLE** est couvert par une police d'assurance « Responsabilité Civile »

6 - SECURITE ET ASSISTANCE

6-1 - Sécurité des parcours.

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Des postes de secours sont répartis le long des parcours.

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent alors se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

6-2 – Service médical

Un service médical sera présent en permanence.

Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

7- DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisation se réserve le droit de prendre toute disposition ou de faire toute modification qu'elle jugera nécessaire pour les cas non prévus.

Les décisions seront alors portées à la connaissance des concurrents.

8 - LOIS : C.N.I.L.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

9 - CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation (alerte météorologique, plan Vigipirate renforcé, consignes sanitaires, confinement,...) les organisateur de La Senlis'Oise s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription (hors frais liés aux banques et paiement par carte bancaires)

10 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou à ses abords.

11 – ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Il s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

En cette année 2021, il s'engage à respecter les consignes sanitaires liées à la crise en vigueur.

12 – REGLES SANITAIRES LIEES A LA COVID 19

Tout concurrent s'engage à respecter les règles en vigueur le jour de la course.

En date du 01/01/2021, les règles sont les suivantes :

- **AVANT LA COURSE, je ne me déplace pas si j'ai des symptômes la semaine précédente**
- LE WEEK-END DE LA COURSE : Port du masque obligatoire pour tous, dans l'enceinte du complexe sportif
- Si les règles sanitaires le demande, prise de température à l'entrée du complexe.
Toute personne avec de la fièvre se verra refuser l'entrée du complexe et sera invité à prendre rendez-vous avec son médecin.
- Respect des gestes barrières et des consignes demandées par l'organisateur
 - Eviter les rassemblements
 - Suivre les sens de circulations lorsqu'ils sont matérialisés
 - Respecter les distances entre les personnes
- PENDANT LA COURSE
 - Départ avec le masque sur 50M
 - Ne pas cracher au sol
 - Eviter les contacts avec les autres lors des dépassements
 - Dès l'arrivée, mettre le masque fourni par les organisateurs
- APRES LA COURSE
 - **EN CAS DE DECLARATION DE LA MALADIE, JE PREVIENS IMMEDIATEMENT LES ORGNISATEURS DE LA COURSE**

Règlement rédigé le 21/01/2021, en fonction des règles sanitaires du moment.

En acceptant ce règlement, vous vous engagez à respecter le règlement tel qu'il sera en vigueur le jour de la course.

La dernière version du règlement sera affichée dans le complexe et sera consultable lors du retrait des dossards.